



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 11 juin 2020 sous la présidence de Monsieur André Molino, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire : « Mesdames et Messieurs les élu(e)s, par courrier reçu le 23 mai 2020, Madame Angélique ORENGO m'a informé de sa décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale à partir du lundi 25 mai 2020.

L'article L.270 du Code Electoral dispose que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

C'est donc Monsieur Thierry AUDIBERT qui est amené à remplacer Madame ORENGO. »

Avant d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet :

- Le procès-verbal de la séance du jeudi 5 mars 2020 uniquement à l'approbation des élu(e)s de la précédente mandature 2014-2020, qui l'adoptent à **L'UNANIMITE**.
- Le procès-verbal de la séance du samedi 23 mai 2020 à l'approbation de l'assemblée délibérante de la nouvelle mandature 2020-2026, qui l'adopte à **L'UNANIMITE**.

Monsieur le Maire : « nous pouvons passer à la première question. »

Délibération n°01.06.2020 – CONSEIL MUNICIPAL : Attributions du Maire – Délégation de missions complémentaires en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « y a-t-il des interventions ? »

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°02.06.2020 – CONSEIL MUNICIPAL : Approbation du règlement intérieur pour la mandature 2020-2026.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à L'UNANIMITE

Délibérations :

- **n°03.06.2020 – CONSEIL MUNICIPAL : Composition de la commission d'appel d'offres (marchés publics).**
- **n°04.06.2020 – CONSEIL MUNICIPAL : Constitution de la commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat – Election des représentants(e) titulaires et suppléant(e)s.**

Monsieur le Maire : « Je vous propose maintenant de désigner les membres du Conseil municipal devant siéger à la commission d'appel d'offres. Dans un souci de cohérence, je vous propose de grouper ce scrutin avec celui nécessaire pour la désignation des membres de la commission de délégation de service public et de contrats de partenariats, objet de la délibération suivante. Ainsi, la composition de ces deux commissions sera strictement identique.

Je vous précise que ces commissions sont constituées par le Maire, Président de droit ou son représentant et par cinq membres du Conseil municipal élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Je vous informe que j'ai désigné Monsieur Patrick MAGRO en qualité de représentant du Maire.

Sa désignation à la discrétion du Maire, est tout à fait distincte des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants.

Je vous précise que compte tenu du coefficient électoral applicable et des sièges à pourvoir au plus fort reste, la liste « Ensemble pour Septèmes » est susceptible d'obtenir 4 sièges et la liste « Construisons Septèmes autrement » 1 siège.

Je demande à chaque liste de bien vouloir présenter ses candidats, titulaires et suppléants.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 33

Nombre de voix obtenues :

- Liste « Ensemble pour Septèmes » : 30 voix

- Liste « Construisons Septèmes autrement » : 3 voix

Quotient électoral : $33 / 5 = 6,6$

A l'issue du vote, outre Monsieur Patrick MAGRO représentant Monsieur le Maire, Président de droit, les élu(e)s qui siègeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public et de contrats de partenariats sont les suivants :

En qualité de titulaires :

- Sophie CELTON
- Gérard GUERRERO
- Arthur MELIS
- Emilien GOGUEL-MAZET
- Patrick FORNERONE

En qualité de suppléant(e)s :

- Denis CANI
- Gérard ESCOFFIER
- Patrick DUBESSE
- Ludovic DI MEO
- Thierry AUDIBERT

Délibération n°05.06.2020 – CONSEIL MUNICIPAL : Détermination et composition des commissions municipales.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Les commissions sont ainsi composées :

- **Commission des Finances** : MAIRE, Président de droit ; Sophie CELTON, Vice-Présidente ; Louisa HAMMOUCHE ; Arthur MELIS ; Emilien GOGUEL-MAZET ; Christine ARNAUDO ; Denis CANI ; Hélène FERRANDI ; Djelloul OUARET ; Anne OLIVERO ; Patrick FORNERONE.
- **Commission du Développement Economique et Commercial** : MAIRE, Président de droit ; Carole HALGAND, Vice-Présidente ; Sophie CELTON ; Hocine BEN-SAÏD ; Patrick MAGRO ; Denis CANI ; Roselyne MANDRAS ; Gaëlle LECOQ ; Paul BONZI ; Bertrand CONNIN ; Patrick FORNERONE.
- **Commission de la Jeunesse** : MAIRE, Président de droit ; Christine ARNAUDO, Vice-Présidente ; Sylvie LAURENT, Manuel PINTO ; Djelloul OUARET ; Virginie AUTIE ; Sophia FELLAHI-TALBI ; Jérémy MARTINEZ ; Maëva CHALLIES-SANCHEZ ; Bertrand CONNIN ; Thierry AUDIBERT.
- **Commission Travaux – Aménagement de l'Espace et Déplacements** : MAIRE, Président de droit ; Arthur MELIS, Vice-Président ; Gérard GUERRERO ; Emilien GOGUEL-MAZET ; Carole HALGAND ; Denis CANI ; Gérard ESCOFFIER ; Marie-Catherine BIANCO ; Hélène FERRANDI ; Ludovic DI MEO ; Patrick FORNERONE.
- **Commission de l'Environnement et du Développement Durable** : MAIRE, Président de droit ; Audrey CERMOLACCE, Vice-Présidente ; Carole HALGAND ; Patrick MAGRO ; Patrick DUBESSE ; Ludovic DI MEO ; Jérémy MARTINEZ ; Carole ALBOREO ; Bertrand CONNIN ; Martine CARMONA-FORNERONE.

- **Commission de la Vie Locale, Sportive et Festive** : MAIRE, Président de droit ; Gérard GUERRERO, Vice-Président ; Christine ARNAUDO ; Denis CANI ; Patrick DUBESSE ; Hélène FERRANDI ; Manuel PINTO ; Gaëlle LECOQ ; Sophia FELLAHI-TALBI ; Paul BONZI ; Thierry AUDIBERT.
- **Commission de l'Education, de l'Enfance et de la Petite Enfance** : MAIRE, Président de droit ; Louisa HAMMOUCHE, Vice-Présidente ; Sophie CELTON ; Christine ARNAUDO ; Hocine BEN-SAÏD ; Marie-Catherine BIANCO ; Ludovic DI MEO ; Virginie AUTIE ; Sophia FELLAHI-TALBI ; Jérémy MARTINEZ ; Martine CARMONA-FORNERONE.
- **Commission de la Culture, de la Communication et de la Coopération** : MAIRE, Président de droit ; Sylvie LAURENT, Vice-Présidente ; Hocine BEN-SAÏD ; Patrick MAGRO ; Marie-Catherine BIANCO, Manuel PINTO ; Carole ALBOREO ; Paul BONZI ; Maëva CHALLIES-SANCHEZ ; Bertrand CONNIN ; Martine CARMONA-FORNERONE.

Délibération n°06.06.2020 – CONSEIL MUNICIPAL – Fixation et répartition de l'enveloppe indemnitaire globale des élu(e)s.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°07.06.2020 – CONSEIL MUNICIPAL – Majoration des indemnités votées après répartition de l'enveloppe indemnitaire globale.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Fornerone : « c'est la première fois qu'on procède à cette majoration ? »

Monsieur le Maire : « comme la Commune bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine on vote cette majoration depuis 2002 car cela donne du travail en plus. »

Monsieur Magro : « la DSU concerne les communes de plus de 10 000 habitants. Sur les 1 000 qui existent en France, environ 600 sont éligibles à cette dotation. Le versement dépend de la richesse des habitants, croisée avec les ressources de la Ville.

Avant, il y avait 800 communes éligibles. Depuis le nombre de communes éligibles a été réduit à 600 et nous sommes au 403^{ème} rang. Cette éligibilité signe des difficultés potentielles liées aux inégalités et à la pauvreté, souvent à l'existence d'un Quartier Politique de la Ville (QPV). Cette majoration est justifiée par cette réalité des villes-centre ou pépériphériques, ou encore de quelques villes moyennes en milieu rural. »

Madame Ferrandi : « cela veut dire que ça s'ajoute ? »

Monsieur le Maire et Madame Celton : « ça majore en effet. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°08.06.2020 – CONSEIL MUNICIPAL – Conditions d'exercice du mandat des élu(e)s – Droit à la formation des élu(e)s municipaux.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°09.06.2020 – CONSEIL MUNICIPAL – Conditions d'exercice des fonctions de Maire, des adjoint(e)s et des conseiller(e)s municipaux délégués - Crédits d'heures.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des interventions ? »

Monsieur Fornerone : « une question. Si quelqu'un doit poser des heures pour venir au conseil municipal, il est indemnisé ? »

Monsieur le Maire : « non, il n'y a pas d'indemnisation. Ni par l'employeur, ni par la Ville. D'où notre combat depuis plusieurs années, en faveur de l'existence d'un vrai statut de l'élu. C'est aussi pour cela que nous avons mis en place les conseillers délégués car cela permet d'atténuer la situation. Mais les indemnités versées aux conseillers délégués sont prises sur celles du maire et des adjoints. »

Madame Hammouche : « de toute façon c'est laissé à la discrétion de l'employeur. Certains permettent à leurs employés élus de faire leur mandat et ne soustraient rien sur le bulletin de salaire. »

Monsieur Martinez : « un petit complément : l'employeur ne peut pas s'opposer à l'exercice du mandat. S'il refuse que vous posiez des heures, vous pouvez toujours poser des congés. »

Monsieur Dubessé : « un employeur ne doit pas empêcher l'exercice du mandat mais il peut ne pas vous rémunérer. Le mieux c'est de continuer à se battre pour ce statut de l'élu car sinon, seuls les retraités pourraient exercer leur mandat correctement. Il faut aussi se battre au sein de son entreprise. »

Monsieur Magro : « l'enveloppe est plafonnée. Donc quand il y a plus d'élus indemnisés, c'est qu'il y a partage et donc diminution des indemnités du maire et des adjoints. Une petite précision quand même, c'est qu'il n'y a pas d'indemnité sans délégation. Il n'y a pas de ligne budgétaire qui prévoit l'indemnisation des élus pour « perte de salaire ». Ce ne serait pas légal. Par contre cela pose la question du statut de l'élu qui travaille. Elle est posée et portée par les élus communistes depuis 40 ans. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°10.06.2020 - CONSEIL MUNICIPAL : Désignation de quatre élu(e)s pour représenter la Commune au sein du Collectif pour un lycée polyvalent sur le bassin de vie de Plan de Campagne.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « Je vous propose de désigner Madame Louisa HAMMOUCHE, Messieurs Ludovic DI MEO, Jérémy MARTINEZ, ainsi que moi-même pour ce dossier qui va demander beaucoup d'énergie et une bonne coopération avec les communes des Pennes et de Cabriès. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°11.06.2020 - CONSEIL MUNICIPAL : Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la ville de Septèmes-les-Vallons au sein de l'Association des Maires « Ville et Banlieue de France ».

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous propose de désigner Madame Sophie CELTON. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°12.06.2020 - CONSEIL MUNICIPAL : Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Commune au sein de l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP).

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous propose de désigner Monsieur Hocine BEN-SAÏD. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°13.06.2020 - CONSEIL MUNICIPAL : Désignation d'un(e) élu(e) en charge des questions de défense auprès du Ministère de la Défense.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous propose de reconduire Monsieur Emilien GOGUEL-MAZET dans cette fonction. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°14.06.2020 – PATRIMOINE COMMUNAL - Bilan de la politique foncière de la ville – Exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « les objectifs de la Ville nous permettent d'acheter des appartements pour ensuite les mettre dans le parc des logements locatifs. Le plus souvent ils sont situés le long de l'avenue du 8 mai ou à proximité, ce qui permet aux personnes ayant des difficultés à se déplacer de se rapprocher des commerces et des lieux de vie. »

Monsieur Fornerone : « quand les appartements achetés sont situés dans les résidences, le syndic est informé ou c'est en toute discrétion que cela se fait ? »

Monsieur le Maire : « tout est transparent et le syndic le sait immédiatement. Le fait d'acheter à petite dose des appartements dans une résidence permet de loger des Septémois. Jusqu'à présent cela n'a posé aucun problème. »

Monsieur Fornerone : « qui assiste aux assemblées générales des copropriétés ? »

Monsieur le Maire : « le maire, la première adjointe ou un conseiller délégué. »

Monsieur Fornerone : « il existe une limite du nombre d'appartement pouvant être achetés au sein d'une même résidence ? »

Monsieur le Maire : « aucune limite mais nous le faisons avec discernement et modération. »

Monsieur Fornerone : « si vous achetez tous les appartements à la vente, cela va devenir le parc social de la Ville. »

Monsieur Dubessé : « le terme logement social n'est pas un gros mot ! »

Monsieur Magro : « c'est l'occasion de dire un mot. On a à la fois le besoin de loger des personnes et le besoin de mettre des politiques en œuvre pour tirer les logements vers le haut (réhabilitation, isolation...). Pour les copropriétés comme par exemple Les Collines, nous n'avons pas pour le moment de signe d'alerte mais il existe un indicateur qu'il faut suivre de près, à savoir le taux de propriétaires occupants par rapport au taux de propriétaires bailleurs. Quand ces derniers deviennent majoritaires, cela peut bien se passer mais on a beaucoup d'exemples où cela se passe mal. L'idée n'est pas d'acheter plus que de raison mais d'anticiper pour éviter ce qui s'est passé à Marseille avec les copropriétés dégradées. »

Monsieur Fornerone : « les cités « Le Clos » et « Les Rosiers » sont des logements sociaux depuis le début. »

Monsieur Magro : « pour Le Clos vous devez avoir raison mais pas Kalliste, Bellevue, Le Mail, Corot... Aux Collines, 1/3 des résidents sont des locataires et tout se passe bien mais c'est bien de pouvoir être présent pour être légitime et pouvoir suivre l'évolution de la résidence. Pendant les périodes fragiles, les prix des logements baissent et certains marchands de sommeil en achètent beaucoup pour les mettre en location sans pour autant faire les travaux qui s'imposent. L'idée est de mettre en place des outils de manière transparente et claire. Je vous rassure, la mairie n'a ni les moyens, ni la volonté d'acheter tous les appartements des résidences. »

Madame Celton : « il existe un travail partenarial aussi et les permanences du logement vont reprendre. On travaille avec Soliha, l'ALEC, l'ADIL qui permettent aussi bien aux locataires qu'aux propriétaires d'être aidés pour pouvoir entretenir leurs logements. »

Monsieur le Maire : « pour des ensembles comme Les Collines ou d'autres immeubles, l'objectif n'est bien sûr pas de tout acheter, mais on veut décourager les affairistes et les marchands de sommeil. Quelques acquisitions devraient suffire. »

Grâce à nos orientations, nous avons déjà pu en bloquer pour l'habitat ancien de Notre Dame. Pour l'achat de logements anciens nous demandons et obtenons des subventions pour leur réfection exemplaire. Cela nous permet ensuite de louer aussi à des jeunes et des jeunes couples septémois et de faire travailler le commerce local. Avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°15.06.2020 - FINANCES COMMUNALES : Approbation du compte de gestion du budget principal – Exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°16.06.2020 - FINANCES COMMUNALES : Approbation du compte administratif du budget principal – Exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire : « comme c'est l'usage, cette délibération doit être délibérée sans moi. Je vous fais entièrement confiance mais revenez quand même me chercher quand vous aurez terminé. »

Monsieur le Maire passe la présidence de l'assemblée à **Madame Sophie CELTON** et quitte la salle du conseil municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Celton : « je vous propose de ne pas rentrer dans le détail car tous les détails ont été discutés lors de la commission des finances. Des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Monsieur le Maire est informé qu'il peut revenir dans la salle du conseil municipal.

Délibération n°17.06.2020 - FINANCES COMMUNALES : Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée et donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°18.06.2020 - CIMETIERES COMMUNAUX : Actualisation des tarifs des concessions des cimetières communaux pour l'année 2020.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°19.06.2020 - FINANCES COMMUNALES : Vote du taux des taxes directes locales – Exercice budgétaire 2020.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Fornerone : « cela a augmenté de combien ? »

Madame Celton : « cela représente une augmentation des taux de 4 % et notre engagement est de ne plus toucher aux taux pendant toute la durée du mandat. Après il y a la Loi de finances qui augmente les valeurs locatives d'environ 1% par an. »

Monsieur Magro : « c'est le cas depuis 50 ans donc on devrait y arriver ! Même si la réforme de la taxe d'habitation est un coup dur de plus pour les communes. »

Monsieur le Maire : « compte tenu de la politique menée actuellement, notamment concernant la taxe d'habitation, il faudra beaucoup travailler pour y arriver. »

Monsieur Magro : « il ne s'agit pas que de la suppression progressive de la taxe d'habitation mais d'une perte de levier fiscal. »

Monsieur Connin : « c'est une augmentation de 4 points ou de 4% ? »

Monsieur le Maire : « c'est une augmentation de 4%. D'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à la MAJORITE – 3 contre (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°20.06.2020 - FINANCES COMMUNALES : Droits de place, marchés et taxis - Actualisation des tarifs - Exercice budgétaire 2020.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Fornerone : « ne pourrait-on pas envisager une exonération pour l'année 2020 ? »

Monsieur le Maire : « ces tarifs évoluent très peu. Le tarif le plus élevé concerne les emplacements contigus aux établissements bancaires.

La Ville a fait tout ce qui était en son pouvoir durant la période de confinement, pour alléger les charges des commerçants. Les banques ne sont pas le secteur le plus touché par cette crise. »

Monsieur Magro : « il faut rappeler que cette augmentation modérée n'avait pas eu lieu depuis 6 ans. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à la MAJORITE – 3 contre (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°21.06.2020 - FINANCES COMMUNALES : Procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Création d'AP et CP et modification des AP et CP existants.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°22.06.2020 - FINANCES COMMUNALES : Procédure des Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement (AE / CP) – Modification des CP existants.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°23.06.2020 - FINANCES COMMUNALES : Approbation du budget primitif – Exercice budgétaire 2020.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « le budget primitif a été bouleversé par la crise sanitaire. Cela a eu un coût mais il était important d'accompagner la population et de pouvoir appliquer les gestes barrière. »

Monsieur le Maire : « je vous précise que les 219 000 € dont on parle, concernent des frais engagés jusqu'à aujourd'hui. Donc on risque d'avoir encore des dépenses supplémentaires d'ici la fin de la crise sanitaire. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°24.06.2020 - FINANCES COMMUNALES : Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2020 – 1^{ère} répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « pour information, de manière à ce que les associations puissent continuer à travailler et certaines ont eu un rôle très important dans l'accompagnement des personnes pendant la crise, il était nécessaire de leur donner les moyens de continuer. »

Monsieur Goguel-Mazet : « je ne prendrai pas part au vote car je suis membre de l'association « l'étoile bouliste » qui bénéficie du versement d'une subvention. »

Monsieur Dubessé : « idem pour moi car j'en suis le trésorier. »

Monsieur Ben-Saïd : « Monsieur le Maire, je suis également membre d'une des associations bénéficiaires, donc je ne prendrai pas part au vote moi non plus. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Emilien GOGUEL-MAZET, Hocine BEN-SAÏD, Patrick DUBESSE)

Délibération n°25.06.2020 - FINANCES COMMUNALES : Approbation du principe de concession de la fourrière automobile.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « y a-t-il des interventions ? »

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°26.06.2020 - FINANCES COMMUNALES : Annulation des loyers des commerces fermés pour cause de crise sanitaire du 15 mars au 11 mai 2020.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous précise qu'en fait, trois locaux appartenant à la Ville sont concernés et non pas seulement deux. On a pris en compte les difficultés rencontrées par ces commerces et au lieu de reporter leurs loyers, nous préférons les annuler car cela pourrait les mettre encore plus en difficulté. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°27.06.2020 - FINANCES COMMUNALES : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°28.06.2020 – RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau-type des emplois communaux – Année 2020.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous précise qu'il ne s'agit pas de créations d'emploi mais que c'est lié aux avancements de grade des agents. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°29.06.2020 – PATRIMOINE FORESTIER – Renouvellement de l'adhésion de la commune de Septèmes-les-Vallons à l'Association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône – Désignation d'un(je élu(e) pour représenter la Commune.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous propose de désigner Patrick MAGRO. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°30.06.2020 – PATRIMOINE FORESTIER – Renouvellement de l'adhésion de la commune de Septèmes-les-Vallons à l'Association Forêt Modèle de Provence – Désignation d'un(je élu(e) pour représenter la Commune.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous propose de désigner Patrick DUBESSE. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°31.06.2020 – ENVIRONNEMENT – Renouvellement de l'adhésion de la commune de Septèmes-les-Vallons à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) – Désignation d'un(je élu(e) pour représenter la Commune.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous propose de désigner Bertrand CONNIN. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°32.06.2020 – ENVIRONNEMENT – Installation classée soumise à autorisation - Désignation de quatre élu(e)s (2 titulaires et 2 suppléants) pour représenter la commune de Septèmes-les-Vallons au sein du Comité de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) Valsud.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous propose de désigner Messieurs Patrick MAGRO et Gérard ESCOFFIER comme membres titulaires ainsi que Monsieur Ludovic DI MEO et Madame Carole HALGAND comme membres suppléants. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°33.06.2020 – PATRIMOINE COMMUNAL – Avenant n°4 à la convention de location d'un terrain pour l'exploitation d'une Installation privée de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) au lieu-dit La Montagne.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Fornerone : « beaucoup de Septémois pensent que la décharge fermera en 2022. Là, on repousse la date de fermeture et on agrandit. »

Monsieur le Maire : « non, on n'agrandit pas, la zone d'enfouissement reste la même. Il y aura encore moins de camions et moins de tonnage enfoui. On crée un parc photovoltaïque sur 10 à 14 hectares. »

Monsieur Fornerone : « qui va bénéficier de la vente de l'électricité ? Vous savez que le site est susceptible de rejeter du gaz mortel. »

Monsieur le Maire : « cela va permettre d'aller vers une réhabilitation du site. Pour ce qui est de la fermeture de la décharge, il existe de grosses difficultés par rapport à l'enfouissement des déchets. Actuellement il existe une baisse du tonnage c'est-à-dire qu'avant on avait 250 000 tonnes et maintenant on va vers 100 000 tonnes. C'est ce qui a permis une baisse du nombre de camions. Mais il existe un grand trou sur cette décharge et l'objectif est de finir de le combler de sorte de pouvoir aller vers une réhabilitation totale du site et un retour à une zone naturelle stricte. »

Monsieur Fornerone : « d'accord pour combler un vallon par des déchets « non toxiques » mais dans le rapport de Véolia, il existe des gaz mortels et les chiffres sont faux. Ils vont créer une torchère. »

Monsieur le Maire : « une décharge qui ferme continuera à produire du gaz pendant trente années. Aujourd'hui ils ont une autorisation d'exploiter et nous voulons commencer à réhabiliter le site en vue d'une reconversion partielle puis totale. »

Monsieur Martinez : « au niveau de la décharge, je préfère qu'elle soit encadrée plutôt que sauvage et donc non maîtrisée et créatrice d'encore plus de nuisances pour les administrés. J'ai une sensibilité écologique. Nous avons un lieu d'enfouissement sur Septèmes-les-Vallons. S'il ferme, il faudra ouvrir un autre lieu pour traiter les déchets de la commune. Donc ma question est : est-ce que c'est opportun ?

Au niveau du photovoltaïque, Monsieur Magro a mis à ma disposition un rapport récent et je l'en remercie. Le tout est de s'assurer d'utiliser des filières françaises et de réaliser un bon recyclage dans 25 ans.

Je voudrais m'exprimer au nom du groupe socialiste : on dit souvent qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans un même panier donc pourquoi ne pas coupler le photovoltaïque avec d'autres productions énergétiques et des créations innovantes ? »

Monsieur Dubessé : « du photovoltaïque couplé avec de la production d'eau chaude ne serait pas inintéressant. »

Monsieur Fornerone : « la société qui innove en ce sens c'est quand même TOTAL et ses filiales ! »

Monsieur Dubessé : « il est possible d'avoir d'autres façons de voir les choses et d'aller voir ce que nos ingénieurs français sont capables de faire. »

Monsieur le Maire : « il existe un centre d'enfouissement sur la commune. L'objectif est de regarder comment réhabiliter, reconvertir et transformer le site. Aujourd'hui le but du rapport est de commencer à avoir d'autres activités. L'actuel arrêté préfectoral va jusqu'en 2022. Une orientation d'aménagement et de programmation du PLUi ouvre des perspectives de reconversion. Monsieur Magro a travaillé sur le dossier avec d'autres élus et il n'est pas souhaitable de laisser passer cette opportunité. »

Monsieur Fornerone : « avec la fermeture de la décharge des Pennes Mirabeau, notre tonnage n'est-il pas susceptible d'augmenter ? »

Monsieur le Maire : « notre tonnage a été fixé donc non. Le problème est de pouvoir éliminer tous ces déchets et il n'existe pas plusieurs moyens. Là les terrains concernés vont servir à du photovoltaïque et à des terres agricoles. »

Monsieur Magro : « on a un cadre général c'est-à-dire que dans le PLUi, on a adopté une opération d'aménagement et de programmation « Vallon d'Oï et Mayans ». Tout le monde a vu qu'il s'agissait d'un travail de longue haleine. L'objectif est d'aller vers une reconversion du site. On estime donc que la période post-exploitation durera 30 ans car du méthane est produit par les déchets enfouis. Donc de l'énergie. La décharge a commencé en 1977. En 1987 une torchère a été installée pour remédier aux problèmes d'odeur. 10 ans après, on a commencé à valoriser le méthane. A partir de la fin des années 90, on a commencé à produire de l'électricité par Cogénération. Aujourd'hui la production correspond à la consommation d'une ville de plusieurs milliers d'habitants. Mais cela nécessite des investissements dans la durée.

Ensuite, je suis d'accord avec Jérémy Martinez, quand on a travaillé on a prévu 14 hectares au PLUi en zone N énergie mais d'après le diagnostic sur la biodiversité, il faudra se contenter de 10 hectares pour la production d'électricité. Il faudra aussi être attentifs à l'origine et au recyclage des panneaux. Jérémy a raison.

On est passé d'un système de schéma départemental d'élimination des déchets à un schéma régional. De fait, la Région Sud est divisée en 3 bassins : le nôtre, le bassin alpin où il y a peu de production de déchets car peu de population et le bassin Est avec le 06 et la moitié du Var qui est donc divisé en 2. Par conséquent les deux décharges des Pennes Mirabeau et de Septèmes-les-Vallons, et d'autres, sont indispensables vu que les consignes du schéma sont de réduire le tonnage par étapes et de limiter à 100 000 tonnes par site.

Aujourd'hui la logique est d'avoir des sites modestes avec moins de camions, plus d'innovation, plus de valorisation. Je tiens à préciser que la partie agricole envisagée se fera sur des terrains historiquement agricoles, qui n'ont jamais fait l'objet d'enfouissement.

Aujourd'hui nous avons une assiette foncière de 54 hectares gérée par convention, par Véolia. Mais pour que la Commune bénéficie de la vente de l'électricité, il est nécessaire de récupérer 20 hectares en pleine propriété, donc cela répond à votre question sur le bénéficiaire de la vente de l'électricité.

Ce projet se fait aussi avec l'ensemble des collectivités de plein exercice, l'Etat et la Métropole.

Je ne vous cache pas que si demain nous n'avions plus la ressource liée à la décharge, ce serait compliqué pour le budget communal. Quand je dis compliqué, le mot est faible.

De même, ce qui se fait pour les appartements va aussi produire des recettes. Mais tout cela ne correspond qu'à ¼ des recettes liées à la décharge sur la base de 50 appartements. Il va donc falloir se creuser la tête pour trouver les autres ¾.

Les énergies renouvelables et l'agricultrice maraîchère en font partie, mais cela ne suffira pas non plus, la commission développement économique va devoir se creuser la tête. Il y a 300 à 400 000 € de recettes nouvelles à trouver dans les 10 ans et sans les prendre dans les poches des Septémois. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à la MAJORITE – 3 contre (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°34.06.2020 - COOPERATION INTERCOMMUNALE – Désignation de deux élu(e)s pour représenter la commune de Septèmes-les-Vallons au sein du Comité de gestion du Massif de l'Etoile.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous propose de désigner Messieurs Patrick MAGRO et Patrick DUBESSE. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°35.06.2020 - COOPERATION INTERCOMMUNALE – Natura 2000 - Désignation d'un(je élu(e) pour représenter la commune de Septèmes-les-Vallons au sein du Comité de pilotage du site « chaîne de l'Etoile – Massif du Garlaban ».

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous propose de désigner Monsieur Patrick MAGRO. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°36.06.2020 - COOPERATION INTERCOMMUNALE – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – Exercice 2018

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport. Vous avez la possibilité de le consulter à la Direction du Patrimoine Communal. Des questions ? Non ? Je vous propose donc de passer à la délibération suivante.»

Délibération n°37.06.2020 – ACTION SOCIALE : Renouvellement de l'adhésion de la commune de Septèmes-les-Vallons à la Mission Locale de Marseille - Désignation d'un(je élu(e) pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale de Marseille.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous propose de désigner Madame Christine ARNAUDO. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°38.06.2020 – ACTION SOCIALE : Désignation d'un(je élu(e) pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration de l'Association d'Accompagnement Action Initiative (AAI).

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous propose de désigner Madame Sophia FELLAHI-TALBI. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°39.06.2020 – ACTION SOCIALE : Désignation d'un(je élu(e) pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE).

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous propose de désigner Madame Christine ARNAUDO. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°40.06.2020 – ACTION SOCIALE : Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Nouvelle composition.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je demande à chaque liste de bien vouloir présenter ses candidats pour l'élection des conseillers municipaux devant siéger au sein de ce Conseil d'administration. Je vous précise que compte tenu du quotient électoral et des sièges à pourvoir au plus fort reste, la liste « Ensemble pour Septèmes » disposera de 7 sièges et la liste « Construisons Septèmes autrement » d'1 siège.

Suite aux opérations électorales, les résultats suivants ont été constatés :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 33

Nombre de voix obtenues :

- Liste « Ensemble pour Septèmes » : 30 voix

- Liste « Construisons Septèmes autrement » : 3 voix

Quotient électoral : $33 / 8 = 4,125$

Conformément aux résultats des opérations électorales, outre le Maire président de droit, sont élu(e)s les délégué(e)s suivant(e)s au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Christine ARNAUDO
- Louisa HAMMOUCHE
- Hocine BEN-SAÏD
- Marie-Catherine BIANCO
- Hélène FERRANDI
- Anne OLIVERO
- Gaëlle LECOQ
- Martine CARMONA-FORNERONE

Délibération n°41.06.2020 – PETITE ENFANCE : Désignation des élu(e)s siégeant au comité consultatif dénommé « Conseil des Crèches ».

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous précise que le maire est président de droit. Je vous propose donc de désigner comme autres membres de ce comité, Mesdames Christine ARNAUDO, Anne OLIVERO, Virginie AUTIE et Sophia FELLAHI-TALBI. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.